

l'enseignant

ACADEMIE DE LILLE

Tirage : 1 600 exemplaires

ÉDITO

BIENVENUE SUR LE TITANIC

Combien de temps encore le ministre Chatel croit-il pouvoir bernier l'opinion et les personnels avec ses opérations de communication ? L'Education nationale est un navire qui fuit de partout et le ministre court dans tous les sens pour colmater les brèches. Sauf que l'amiral commence à manquer de bouchons et que le bateau est en train de sombrer.

L'annonce faite par Luc Chatel d'une « mobilisation générale » sur le remplacement est un canot de sauvetage bien pathétique. Elle n'a d'ailleurs leurré aucun commentateur car, avec encore 3000 postes de remplaçants supprimés à la rentrée 2009, la voie d'eau commençait à devenir spectaculaire. Rappelons qu'en 4 budgets, le gouvernement a fait disparaître 100 000 emplois de fonctionnaires, dont la moitié dans l'Education nationale.

Il a fallu attendre que des parents décident légitimement de porter plainte pour que le ministre réagisse officiellement en demandant aux rectorats de « constituer un vivier supplémentaire de contractuels : [...] des jeunes retraités de l'Education nationale, des étudiants qualifiés ou adultes diplômés ».

Outre que cela fait maintenant 2 ans qu'on écope de cette façon dans l'académie de Lille, le ministre prouve encore une fois sa parfaite méconnaissance du métier d'enseignant. Car remplacer, c'est d'abord enseigner, pas faire de la garderie. Cela nécessite une formation complète et une réelle capacité d'adaptation. Demander à des étudiants, du jour au lendemain, de prendre en charge une classe relève de l'irresponsabilité. Quant aux retraités, ils savent trop bien quelles conditions de travail ils retrouveront s'ils remplissent et ils ne se bousculent pas au portillon.

Dans ce contexte, la désastreuse réforme de la formation des enseignants vient encore attaquer la coque. Comment peut-on imaginer qu'un master est une garantie d'excellence professionnelle ? Comment croire que 157 euros de plus par mois suffisent à compenser la disparition d'une année complète de formation professionnelle ? Confier un bateau à un capitaine qui n'a jamais navigué est parfaitement criminel. Et dans ce cas, ce sont les voyageurs de troisième classe qui vont encore finir noyés – les élèves en difficulté, les catégories sociales défavorisées – tandis que les passagers de première classe s'embarqueront, au son de l'orchestre, sur le superbe navire de l'école privée.

Céline Rigo

SOMMAIRE

- Près de 10 000 personnes dans les manifestations régionales le 23 mars..... 2
- Collèges et SEGPA 3
- Cartes scolaires des Lycées 4
- Quelques vérités sur la réforme du Lycée 4
- Lycée professionnel : une charge encore accrue 5
- BAC PRO : 3 ans 5
- Avancements 6
- Hors classes 2010 7
- Affectation des stagiaires 8
- L'EPS ? A quoi ça sert ? 8
- Remplacement des enseignants 9
- Encore syndiqué à 75 ans 9
- Revalorisation 9
- PARTAJ 10
- Approche commune sur la régularisation des travailleurs « sans papiers » 10
- Ne pas tout attendre mais participer 11
- Vie Syndicale 12
- Un formidable exercice démocratique 12
- Le congrès national du SE-UNSA... 13
- Echos du congrès académique de Beuvry 14
- Pétition pour l'Ecole publique 15

Revue trimestrielle

Directeur de publication :

CHANTAL DEFAUQUET

N° CPPAP : 0610 S 06652

IMP. SCIE 62800 LIEVIN



Exigez la cohérence

Section académique de
LILLE32, BD J.-B. LEBAS
59000 LILLE

TEL. 03.20.62.22.84

FAX. 03.20.62.22.88

e-mail : ac-lille@se-unsal.org

Web : www.se-unsal.org



PRÈS DE 10 000 PERSONNES DANS LES MANIFESTATIONS RÉGIONALES LE 23 MARS

Les salariés des secteurs public et privé ont répondu massivement à l'appel lancé par l'UNSA, la CFDT, la CGT, la FSU et Solidaires. Emploi, salaires, services publics, protection sociale : les manifestants ont exprimé des attentes sociales fortes.

Les salariés de la Fonction publique ont revendiqué l'arrêt du « plan social » qui détruit le service public. Les personnels de l'éducation ont rappelé avec détermination que l'éducation, la formation, la recherche sont une réponse majeure à la crise.



| Bilan global carte scolaire postes lycée-collège | | | | | |
|--|---------------------------|------------|----------------|--------------|------------|
| code | discipline | vacants | dont créations | suppressions | dont MCS |
| L0100 | Philosophie | 9 | 0 | 9 | 6 |
| L0201 | Lettres class. | 23 | 5 | 25 | 9 |
| L0202 | Lettres mod. | 72 | 30 | 57 | 34 |
| L0421 | Allemand | 20 | 2 | 21 | 9 |
| L0422 | Anglais | 81 | 30 | 39 | 23 |
| L0426 | Espagnol | 28 | 8 | 5 | 2 |
| L0429 | Italien | 6 | 0 | 3 | 1 |
| L0431 | Néerlandais | 1 | 0 | 1 | 0 |
| L0434 | Russe | 2 | 0 | 1 | 0 |
| L1000 | Histoire-géographie | 76 | 18 | 36 | 19 |
| L1100 | SES | 3 | 0 | 3 | 1 |
| L1300 | Mathématiques | 63 | 16 | 73 | 26 |
| L1400 | Technologie | 92 | 6 | 40 | 7 |
| L1500 | Physique-chimie | 21 | 4 | 32 | 20 |
| L1510 | Physique appliquée | 2 | 0 | 8 | 6 |
| L1600 | SVT | 23 | 6 | 21 | 15 |
| L1700 | Ed. musicale | 15 | 4 | 3 | 3 |
| L1800 | Arts plastiques | 31 | 8 | 7 | 5 |
| L1900 | EPS | 46 | 17 | 32 | 22 |
| L2200 | Génie indus. Text. | 0 | 0 | 1 | 0 |
| L2400 | Génie indus. Struct. Mét. | 0 | 0 | 1 | 1 |
| L2600 | Génie chimique | 1 | 0 | 0 | 0 |
| L3000 | Génie civil | 1 | 0 | 2 | 1 |
| L4010 | STI | 3 | 0 | 0 | 0 |
| L4100 | Génie méca. Const. | 7 | 0 | 15 | 8 |
| L4200 | Génie électrotechnique | 0 | 0 | 2 | 1 |
| L4200 | Génie méca. Prod. | 0 | 0 | 13 | 9 |
| L4500 | Génie méca. Maint. | 0 | 0 | 1 | 1 |
| L5100 | Génie électrique | 3 | 1 | 6 | 2 |
| L6100 | Industrie graphique | 0 | 0 | 1 | 0 |
| L6500 | Arts appliqués | 2 | 0 | 1 | 0 |
| L6515 | Esthétique industrielle | 1 | 1 | 0 | 0 |
| L7100 | Biochimie biologie | 0 | 0 | 3 | 2 |
| L7110 | Imagerie médicale | 3 | 0 | 0 | 0 |
| L7200 | Biotechnologie santé | 0 | 0 | 1 | 0 |
| L7300 | STMS | 16 | 0 | 5 | 0 |
| L7320 | Technique hospitalière | 8 | 0 | 0 | 0 |
| L8010 | Économie-gestion | 3 | 3 | 0 | 0 |
| L8011 | Éco-gestion Ad. | 6 | 2 | 5 | 2 |
| L8012 | éco-gestion Cp. | 2 | 1 | 8 | 6 |
| L8013 | éco-gestion Cm. | 7 | 4 | 6 | 2 |
| L8016 | Assurance | 1 | 1 | 0 | 0 |
| L8017 | NRC | 0 | 0 | 1 | 0 |
| L8023 | Immobilier TS | 0 | 0 | 1 | 0 |
| L8026 | Banque TS | 1 | 0 | 0 | 0 |
| L8031 | Economie Informatique D | 2 | 2 | 2 | 0 |
| L8040 | Bureautique | 0 | 0 | 3 | 1 |
| L8510 | Hôtellerie | 1 | 0 | 0 | 0 |
| | Total | 682 | 169 | 494 | 244 |
| Bilan global postes collège (PEGC et PE) | | | | | |
| code | discipline | vacants | dont créations | suppressions | dont MCS |
| C0210 | lettres hist. | 8 | 0 | 7 | 1 |
| C0212 | | 1 | 0 | 0 | 0 |
| C0219 | lettres EPS | 2 | 0 | 2 | 0 |
| C0221 | lettres allem. | 4 | 1 | 3 | 1 |
| C0222 | lettres angl. | 12 | 0 | 10 | 1 |
| C1300 | maths | 0 | 0 | 1 | 0 |
| C1315 | maths sciences | 8 | 1 | 5 | 0 |
| C1318 | maths dessin | 1 | 0 | 2 | 0 |
| C1319 | maths EPS | 3 | 0 | 1 | 0 |
| C1516 | phys. SVT | 5 | 0 | 6 | 0 |
| C0075 | enseign. 1DRR | 8 | 0 | 0 | 0 |
| C0143 | option C | 2 | 0 | 1 | 1 |
| C0145 | option D | 18 | 0 | 0 | 0 |
| | instit. Spé. | 15 | 1 | 1 | 1 |
| | total | 87 | 3 | 39 | 5 |

COLLÈGES ET SEGPA DU PAS-DE-CALAIS :

TOUJOURS PLUS DE COMPLÈMENTS DE SERVICE !

À l'issue du « dialogue », on déplore 99 postes supprimés pour seulement 47 postes créés, soit un bilan réel de 52 postes réellement disparus. Dans les SEGPA, 6 suppressions pour 8 créations. Du point de vue « humain », nous avons 25 mesures de carte scolaire (MCS) et 566 compléments de service !

Les départs en retraite n'absorbent plus les suppressions, toutes les disciplines sont touchées et la réaffectation des collègues en MCS pose problème. Le blocage des postes pour placer les stagiaires à temps plein nous alerte aussi sur la mise en place de leur année de stage : périodes de formations, remplacements, progression pédagogique hachée pour les élèves ...

L'UNSA Education a dénoncé :

- des CSD (compléments de service) de 4h qui signifient quatre déplacements d'1h pour respecter l'intérêt des élèves ;
- des CSD entre établissements éloignés d'une vingtaine à 120km par jour aller-retour !

les CSD du collège à la SEGPA, parfois réservés aux nouvellement nommés, qu'il serait plus équitable de partager entre tous les collèges.

Les DGH comprennent davantage d'HSA : 978 en plus! Les collègues arrivent à saturation, mettant en péril leur santé, et donc leur efficacité à bien enseigner. Nous avons rappelé que le décret de 50 stipule que les enseignants ne sont pas obligés d'accepter plus d'une HSA et que les stagiaires, temps partiels, déchargés et PEGC n'ont pas à les accepter du tout.

Depuis 7 ans, notre académie a vu les conditions d'exercice se dégrader :

- compléments de services généralisés ;
- effectifs de classes au-delà des seuils prévus ;
- encadrements diminués dans les établissements, favorisant la montée de violence ;
- regroupements forcés en langues ou dédoublements en sciences impossibles. Le choix d'un dispositif se fait au détriment d'autres possibles ...

Pour l'UNSA Education, cette politique gouvernementale à très court terme ne tient pas compte de l'arrivée en collège d'un grand nombre d'élèves. La gestion des personnels se fait à l'aveugle, dans la précipitation, pour des raisons comptables. Pour l'UNSA Education, cela ne sera jamais acceptable !

Ariane Alfred – Marc Dessort – Dominique Copin
(vos représentants au CTPD 62)

COLLÈGES ET SEGPA DU NORD :

PLUS Y A D'ÉLÈVES, MOINS Y A DE PROFS

L'an dernier, nous constatons une hausse d'effectifs en collège sans adaptation des moyens ; aujourd'hui, on fait pire encore : pour dix élèves de plus, on supprime l'équivalent d'une classe !

Les collèges attendent 614 élèves de plus mais ce qui est donné d'une main (+ 21 divisions) est repris de l'autre (suppression des heures de souplesse, donc -150 postes). Malgré une nouvelle hausse des heures supplémentaires, nous comptons donc finalement 85 ETP (équivalent temps plein) de moins pour ces 614 élèves. Au final, si on compare les rentrées 2008 et 2010, on aurait dû ouvrir 4 collèges, on en a fermé 1 !

Les conséquences sont lourdes tant pour les élèves que pour les personnels : élèves plus nombreux dans les classes, remise en question de l'aide au travail, des petits groupes, des activités adaptées, des actions artistiques et culturelles, de l'interdisciplinarité.

Toujours plus de postes sont partagés entre deux, voire trois établissements et, en plus des problèmes d'organisation et de trajet, il faut faire les heures supplémentaires qui pleuvent sur les établissements comme unique réponse pédagogique.

L'UNSA Education s'inquiète aussi de l'avenir des SEGPA où, par un « bizarre » effet de vases communicants, les effectifs baissent pendant que ceux des collèges augmentent ... On remarque qu'il y a toujours plus de collègues sans formation face à ce public spécifique, que la mise en œuvre de la directive de 2007 fait perdre du sens à ces formations et que la réforme des LP rend plus difficile l'orientation de ces élèves : beaucoup d'éléments défavorables, surtout pour un public très particulier.

Alors que la crise frappe notre pays, c'est un plan social de grande ampleur qui a lieu dans l'Éducation Nationale. Dans les collèges du Nord, ce sont au moins 180 postes de professeurs, c'est-à-dire 180 emplois, qui n'ont pas été créés. Toutes ces économies réalisées sur le dos de l'École Publique sont gaspillées aussitôt en divers cadeaux électoraux.

Laurent Charlemagne (votre représentant au CTPD 59)

CARTE SCOLAIRE DES LYCÉES : MOINS DE POSTES, PLUS D'HEURES SUPPLÉMENTAIRES !

Encore une fois cette année, la carte scolaire des lycées se traduira à la rentrée par des suppressions massives. Conséquence, selon le rectorat, de la baisse du nombre d'élèves. Nos Lycées d'enseignement Général et Technologique (LGT) devaient ainsi perdre 235 postes, pour 1321 élèves en moins. Mais, en recomptant, la baisse du nombre d'élèves n'est plus que de 719. Peu importe, les postes supprimés resteront 235 ... D'un poste supprimé pour 6 élèves environ, taux déjà considérable, on aboutit à un poste supprimé pour 3 élèves en moins !

Au final, ce sont 274 postes qui seront supprimés, contre 30 créations. 132 collègues seront chassés de leur poste par Mesure de Carte Scolaire. Les disciplines technologiques industrielles, l'économie-gestion comptable, la physique-chimie et l'allemand sont les matières les plus touchées. Dans ces disciplines, retrouver un poste sera très difficile, voire impossible. D'autant que le rectorat a bloqué un contingent important de postes pour affecter les stagiaires qui occupent dorénavant un poste complet.

Parallèlement, la proportion d'Heures Supplémentaires (HSA) s'est encore accrue. Par rapport à l'an dernier, 57 postes ont été transformés en HSA. Si on considère que seule une HSA est obligatoire et qu'il ne devrait donc pas y en avoir plus d'une par collègue, ce sont 500 postes qui ont été ainsi transformés en HSA !

Marc Christofeul

QUELQUES VÉRITÉS SUR LA RÉFORME DU LYCÉE

Le SE-UNSA et ses adhérents sont confrontés à de nombreuses rumeurs, voire des attaques sur la réforme du lycée. Dans ce contexte, il est nécessaire de rappeler quelques faits.

Les textes de la réforme du lycée ont été approuvés en Conseil Supérieur de l'Éducation (CSE) du 10 décembre par une large majorité de la communauté éducative.

En syndicat réformiste, combatif et pragmatique, le SE-UNSA a accepté ce texte qui, sans être parfait, marque des avancées conforme à ses mandats. Le SE-UNSA veut un lycée plus ouvert qui offre aux lycéens la possibilité de construire progressivement leur parcours au fur et à mesure que s'affine leur projet de formation.

La réforme prévoit un rééquilibrage des séries qui devenait indispensable. En renforçant les spécificités de chaque terminale, elle rend plus cohérents les choix d'orientation et réduit la hiérarchie des filières. Elle donne également, dans un cadre national, une certaine autonomie aux établissements pour choisir les heures à dédoubler et construire des projets plus adaptés à chaque public d'élèves. Enfin, elle offre à chaque élève deux heures d'accompagnement personnalisé par semaine.

Le SE-UNSA a exigé une réforme à moyens constants. Il s'agit donc bien d'une réorganisation du temps et non pas d'une « récupération de moyens sur le dos des disciplines ».

Le SE-UNSA a obtenu que l'accompagnement soit intégré dans le service des enseignants, offrant ainsi la possibilité aux collègues de diversifier leurs approches professionnelles.

Le SE-UNSA a obtenu l'institution du tutorat rémunéré sur la base du volontariat. Il a obtenu que les CPE puissent exercer cette mission.

Le SE-UNSA a obtenu le maintien des TPE en classe de première.

Le SNES de son côté n'a jamais émis la moindre proposition alternative. Il n'a déposé des amendements que pour supprimer les avancées de la réforme.

La réforme est-elle responsable des suppressions de postes en lycée ?

Figé dans son conservatisme, le SNES combat aujourd'hui bec et ongles la réforme du lycée. Parfois avec des arguments justes, mais aussi avec des contre-vérités. Ainsi prétend-il que c'est la réforme qui conduit aux suppressions de postes en lycée. C'est un mensonge. Globalement, les volumes horaires par niveau sont identiques aux volumes actuels.

Les suppressions ont deux causes et elles sont bien connues. La première, c'est le dogme gouvernemental du non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite. L'UNSA Éducation a plusieurs fois alerté le gouvernement sur l'amalgame qui risquait d'être fait. Comment en effet réussir une réforme dans un contexte de suppressions de postes ou en remplaçant les heures-postes par des HSA ?

La deuxième, c'est la mastérisation. Le sabotage de la formation des enseignants permet au gouvernement de rayer d'un trait de plume 16 000 postes de stagiaires. Ironie de l'histoire : le SNES a contribué à légitimer la mastérisation par son abstention bienveillante lors du CSE.

Plutôt que de hurler au loup pour tenter de faire oublier ses erreurs, le SNES ferait bien de s'interroger sur les vraies raisons qui l'ont conduit à se prononcer sur la mastérisation. Car pour le SNES, il y aura toujours une différence de valeur entre les « vrais profs », ceux du second degré, qui méritent d'être recrutés au master et les autres qui n'ont pas besoin de ça pour enseigner en primaire ou en lycée professionnel.

Marc Christofeul – Céline Rigo

LYCÉES PROFESSIONNELS : UNE CHARGE DE TRAVAIL ENCORE ACCRUE

Les dotations des LP ne correspondent pas à l'augmentation des effectifs prévue pour la rentrée 2010 (+ 1000 élèves). Le SE-UNSA constate 88 créations de postes pour 204 suppressions - dont 95 MCS ! - et surtout un grand nombre de postes vacants non pourvus.

Concernant les structures, on constate seulement 30 créations de CAP pour 25 suppressions ! Concernant l'accueil des élèves de BEP en première pro, le manque de places est évident. Cela posera un problème d'orientation et demandera des moyens supplémentaires d'ajustement à la rentrée pour les accueillir correctement.

Dans chaque LP, la lisibilité et la répartition de la DHG, avec la poursuite de la mise en place de la réforme du Bac Pro 3 ans, restent complexes et floues. Surtout quand on globalise les heures-élèves sur 3 ans, que les heures d'accompagnement personnalisé sont une variable d'ajustement en HSA ou HSE, de même le volume des heures complémentaires, lui aussi modulable de 2H à 17H !

Le SE-UNSA constate que les conditions de travail vont continuer à se dégrader pour les enseignants et les élèves, du fait de la charge que représentent les HSA, de la réduction des dédoublements en enseignement professionnel et général, de la multiplication de regroupements de sections en enseignement général.

Jacques Laurent

BAC PRO 3 ANS : LE PARADOXE DE LA CERTIFICATION DU BEP ET DE L'OBJECTIF DE L'OBTENTION DU BACCALAURÉAT !

La réforme des bacs pro 3 ans (au lieu de 4 ans) inquiète bon nombre de professeurs du fait de la perte d'une année de formation, mais ce n'est pas tout ! Le nouveau référentiel de ces formations, et notamment la certification du BEP intervenant pendant l'année de Seconde ou au plus tard au premier semestre de la Première, est très inquiétant pour ce qui est du temps que devront y passer les élèves et les professeurs.

Par exemple, la certification pour le « tertiaire administratif » (secrétariat/comptabilité) apparaît complexe : l'élève devra se repérer dans le RAP (référentiel d'activités professionnel) et compléter pour la certification 9 fiches descriptives individuelles, propres à son vécu en stage en entreprise et aux situations issues des TP.

Tout ce travail sera individuel. Il s'agira pour les 2 professeurs du domaine professionnel d'évaluer 270 fiches (9 par élève x 30 élèves), mais il y aura aussi une situation de communication sous forme de jeu de rôles de 20 minutes par élève. Que fera-t-on des autres élèves pendant ce temps ?

On en oublierait presque l'objectif principal, celui pour l'élève d'obtenir son baccalauréat. Il y a de quoi être découragé par les fiches à compléter qui requièrent des connaissances et un recul dignes d'un enseignant chevronné !

Catherine Zénouda

AVANCEMENT DES P.L.P. 2 : PÉRIODE DU 01/09/2009 AU 31/08/2010

| Échelons | GRAND CHOIX | | CHOIX | |
|-------------------|------------------|-------------------------|------------------|-------------------------|
| | Nombre de promus | Barème du dernier promu | Nombre de promus | Barème du dernier promu |
| du 4ème au 5ème | 18 | 72,1 | | |
| du 5ème au 6ème | 41 | 75,5 | 65 | 72 |
| du 6ème au 7ème | 47 | 77,5 | 69 | 74,5 |
| du 7ème au 8ème | 52 | 80,5 | 98 | 77,5 |
| du 8ème au 9ème | 62 | 83,5 | 107 | 81 |
| du 9ème au 10ème | 65 | 87 | 97 | 85 |
| du 10ème au 11ème | 44 | 90 | 77 | 88 |
| TOTAUX | 329 | | 513 | |

AVANCEMENT DES CERTIFIÉS : PÉRIODE DU 01/09/2009 AU 31/08/2010

| Échelons | GRAND CHOIX | | CHOIX | |
|-------------------|------------------|-------------------------|------------------|-------------------------|
| | Nombre de promus | Barème du dernier promu | Nombre de promus | Barème du dernier promu |
| du 4ème au 5ème | 114 | 77 | | |
| du 5ème au 6ème | 194 | 79 | 372 | 76 |
| du 6ème au 7ème | 152 | 82 | 227 | 78,5 |
| du 7ème au 8ème | 149 | 84 | 272 | 81 |
| du 8ème au 9ème | 190 | 86,2 | 327 | 82,5 |
| du 9ème au 10ème | 176 | 88,1 | 250 | 84,8 |
| du 10ème au 11ème | 102 | 90 | 150 | 86 |
| TOTAUX | 1077 | | 1600 | |

AVANCEMENT DES CPE : PÉRIODE DU 01/09/2009 AU 31/08/2010

| Échelons | GRAND CHOIX | | CHOIX | |
|----------------------------|-------------|----------------------|-------------|----------------------|
| | Nbre promus | Barème dernier promu | Nbre promus | Barème dernier promu |
| du 4ème au 5ème | 4 sur 14 | 18,8 (AC : 2 ans) | | |
| du 5ème au 6ème | 8 sur 27 | 19,3 (AC : 6 ans) | 17 sur 24 | 19,1 (AC : 6 ans) |
| du 6ème au 7ème | 11 sur 36 | 19,6 (AC : 10 ans) | 19 sur 26 | 19,5 (AC : 11 ans) |
| du 7ème au 8ème | 9 sur 32 | 20 (AC : 12 ans) | 20 sur 28 | 19,6 (AC : 8 ans) |
| du 8ème au 9ème | 10 sur 33 | 20 (AC : 17 ans) | 19 sur 27 | 20 (AC : 6 ans) |
| du 9ème au 10ème | 11 sur 36 | 20 (AC : 21 ans) | 14 sur 19 | 20 (AC : 22 ans) |
| du 10ème au 11ème | 4 sur 13 | 20 (AC : 20 ans) | 6 sur 9 | 20 (AC : 30 ans) |
| (AC : ancienneté de corps) | | | | |

AVANCEMENT DES PROFESSEURS D'EPS : PÉRIODE DU 01/09/2009 AU 31/08/2010

| Échelons | GRAND CHOIX | CHOIX |
|-------------------|-------------------------|-------------------------|
| | Barème du dernier promu | Barème du dernier promu |
| du 4ème au 5ème | 79,5 | |
| du 5ème au 6ème | 83,5 | 81,5 |
| du 6ème au 7ème | 87,5 | 84,5 |
| du 7ème au 8ème | 89,5 | 87 |
| du 8ème au 9ème | 92,2 | 89,4 |
| du 9ème au 10ème | 94 | 90,5 |
| du 10ème au 11ème | 96 | 93,8 |

HORS-CLASSE 2010

Les CAPA sur la Hors-Classe 2010 auront lieu fin juin : le 22 pour l'EPS, le 23 pour les PLP, le 24 pour les certifiés, le 25 pour les CPE. Il suffit d'être au 7^e échelon au 31/8/09 et d'avoir 7 ans d'ancienneté dans le corps pour être promu. Les promotions sont en date du 1^{er} septembre 2010. L'inscription est automatique, il est inutile de la demander. Le barème comprend 3 parties :

1/ Pavé notation (100 pts max.)

Notation administrative + notation pédagogique.

En cas de « retard » d'inspection (+ de 5 ans), la moyenne de la note pédagogique de l'échelon est retenue, si elle est supérieure à la note détenue.

2/ Parcours de carrière (100 pts max.)

Poste en ZEP/sensible/violent/ RAR, pour :

- 5 ans au moins d'exercice dans la carrière = 8 points
- 5 ans consécutifs + Très Bien ou Exceptionnel du chef d'établissement = 20 points

échelon détenu :

- 5 points par échelon du 7^e au 10^e inclus, quelque soit le mode d'accès.
- 40 points pour le 11^e échelon obtenu au grand choix ou choix, sinon 20

points

| SI VOUS AVEZ ACCÉDÉ AU 11 ^e AU CHOIX OU GRAND CHOIX | | | | | | | |
|---|----------------|----------------|-----------------|---------------------------|-------------------------|-------------------------|------------------------------|
| 7 ^e | 8 ^e | 9 ^e | 10 ^e | 11 ^e 1-3ans | 11 ^e 4ans | 11 ^e 5ans | 11 ^e 6ans et + |
| 5pt | 10pt | 15pt | 20pt | 40pt | 60pt | 70pt | 80pt |
| SI VOUS AVEZ ACCÉDÉ AU 10 ^e ET AU 11 ^e À L'ANCIENNETÉ | | | | | | | |
| | | | | 20pt | 30pt | 35pt | |

3/Parcours professionnel (100pts max. sauf CPE)

| | Chef d'étab | IA-IPR |
|--------------|-------------|--------|
| Exceptionnel | 50 | 50 |
| Très bien | 35 | 35 |
| Bien | 30 | 30 |
| Assez bien | 25 | 25 |

Pour les CPE

| | Chef d'étab. | IA IPR |
|--------------|--------------|--------|
| Exceptionnel | 30 | 30 |
| Très bien | 21 | 21 |
| Bien | 18 | 18 |
| Assez bien | 15 | 15 |

Défavorable : barémé à 0. Non proposé pour la hors-classe. Avec évidemment toutes les possibilités de panachage.

L'AVIS DU SE-UNSA

Le barème hors-classe, mis en place en 2006, fait l'objet de nombreuses contestations et continue à favoriser le « mérite » au détriment de l'ancienneté. Le SE-UNSA dénonce le principe même de « mérite », et l'arbitraire ainsi que l'iniquité de sa mise en application dans le barème actuel. Le SE-UNSA revendique le retour à un barème basé sur l'ancienneté. Il considère que les passages d'échelon constituent déjà en soi une forme de « mérite ».

LES CONSEILS DU SE-UNSA

Avec le système actuel, vous avez tout intérêt à demander une inspection et à prendre contact avec votre chef d'établissement pour essayer :

d'augmenter votre note d'inspection. Les retards d'inspection sont en effet la première cause des faibles notes pédagogiques ;

d'augmenter la note administrative émise par le chef d'établissement ;

d'augmenter également les mentions de « parcours professionnel » attribuées pour la hors-classe. Rencontrez votre chef d'établissement pour lui demander ce que vous pouvez faire pour augmenter votre appréciation.

N'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations.

Le barème « parcours de carrière » instaure une bonification « au mérite » pour les passages au 11^e au Choix ou au Grand Choix.

NB : les personnels ayant atteint le 11^e échelon à l'ancienneté, s'ils ont accédé au 10^e au grand choix ou au choix, bénéficieront du même régime de bonification.

AFFECTATION DES STAGIAIRES : TOUT VA POUR LE MIEUX DANS LE MEILLEUR DES MONDES

C'est du moins ce qu'a voulu nous faire croire le recteur lors de l'audience intersyndicale du 2 mars sans pour autant préciser comment serait mise en œuvre la réforme de la formation des enseignants à la rentrée 2010. Les différents CTP du mois de mars n'ont fait que confirmer que la réforme de la « masterisation » se met en place dans la plus parfaite improvisation.

Alors que les stagiaires du premier degré sont placés en brigade de remplacement, ceux du second degré vont être immédiatement affectés 18 heures en établissement, théoriquement hors des RAR (réseaux ambition réussite). Dans les faits, au vu du faible nombre de supports disponibles dans certaines matières, il semblerait que cette précaution ne soit pas toujours respectée.

Plus de 400 postes vacants sont donc réservés aux stagiaires, ce qui bloquera le mouvement intra-académique et la réaffectation de centaines de collègues en mesure de carte scolaire.

« On a de la marge », a affirmé la secrétaire générale du rectorat, en faisant allusion aux 900 départs à la retraite par an. Encore faudrait-il revenir sur la règle aberrante du non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux ...

S'il est impossible de les affecter à temps plein sur un établissement, les stagiaires pourraient théoriquement exercer sur 2 établissements différents. Rassurons-nous : il paraît qu'on ne pourra pas leur imposer d'heures supplémentaires !

Pour les tuteurs, la note de cadrage demande qu'ils soient dans le même établissement que les stagiaires. On peut toujours rêver ...

Théoriquement, les tuteurs sont même censés être dans la classe de leur stagiaire jusqu'à la Toussaint. On se demande bien qui va accepter d'abandonner ses classes dès la rentrée avant même de les avoir prises en main. Là encore, rassurons-nous, il paraît qu'on ne choisira que des enseignants « chevronnés » pour « accompagner » les stagiaires ...

Et qui va remplacer les tuteurs vu qu'il n'y a plus de remplaçants dans certaines matières ? « Sans remplacement, les tuteurs iront dans les classes des stagiaires sur leurs heures de liberté », nous affirme le recteur, avec des heures supplémentaires pour les payer. En fait, d'après le ministère, il semblerait qu'on aille plutôt vers une indemnité forfaitaire de 1500 €. Autrement dit, les tuteurs du second degré seront mieux payés que les EMF (enseignants maîtres formateurs) du premier degré ! Bonjour l'équité d'autant que, dans le second degré, les tuteurs sont choisis sur avis du chef d'établissement et des inspecteurs.

Quant au 1/3 temps de formation, c'est le grand flou. Dans le second degré, on ferait plutôt des stages massés en mai « parce qu'on a moins de malades à ce moment-là », nous dit-on. Autrement dit, on espère des remplaçants disponibles.

Dans le premier degré, la formation aura toujours lieu à l'IUFM. Dans le second degré, elle se fera dans les universités. Le problème se pose pour les PLP hors enseignement général que les universités ne sont pas capables de former. Le rectorat parle de faire appel à des professeurs enseignant en BTS.

Les IUFM ne fermeront normalement pas puisqu'ils seront chargés de la formation continuée. Les stagiaires devront s'inscrire au PAF (plan académique de formation) pendant l'année. Les corps d'inspection joueront un grand rôle dans la formation mais auront-ils encore le temps d'inspecter les titulaires ?

Conclusion du recteur : pas d'inquiétude, on a des personnels compétents dans l'académie, on va faire comme on a toujours fait et tout se passera bien. « On » demande à voir ...

Céline Rigo

CONSEIL PÉDAGOGIQUE : LES ENSEIGNANTS ONT LA PAROLE

Les articles du Code de l'Éducation sur le fonctionnement des EPLE (Etablissements Publics Locaux d'Enseignement) ont été modifiés. Le SE-UNSA s'est battu pour faire évoluer le projet ministériel et conforter le fonctionnement démocratique des établissements, notamment sur la composition du Conseil Pédagogique (cf. décret paru au JO du 28/01/2010).

Avant : la loi de 2005 instituait un conseil pédagogique sans donner de précision sur la nomination de ses membres.

Le projet du ministre : le chef d'établissement désignait les membres du conseil pédagogique.

Le SE-UNSA est intervenu pour que les enseignants aient leur mot à dire dans la composition du conseil pédagogique.

Le résultat : les chefs d'établissements auront l'obligation de consulter les équipes pédagogiques avant de nommer les membres du conseil pédagogique parmi les enseignants volontaires.

L'EPS ? A QUOI ÇA SERT ?

Ca y est ! Nous avons retrouvé notre gymnase ! En effet, depuis trois mois au collège de Marquion, plus de 700 élèves bravaient l'hiver en faisant EPS dehors : notre gymnase étant transformé en centre de vaccination !

Le chef d'établissement nous a expliqué que, lors d'une « réquisition de temps de guerre », il ne pouvait qu'appliquer les consignes. Nos courriers aux inspecteurs sont restés lettres mortes. Quant à l'Association de Parents d'Elèves, elle n'a pas répercuté les protestations des élèves.

Mais les conditions météo se dégradant (neige, gel, verglas ...), et pour éviter que nos élèves soient « grippés », nous avons abandonné les cours d'EPS et gardé nos élèves dans des salles de cours.

Nous avons donc récupéré notre gymnase mais, finalement, pourquoi reprendre les cours d'EPS ?

Sont-ils réellement utiles si on peut les interrompre pendant trois mois sans solution de secours ? Sont-ils réellement utiles si personne ne se choque ... à part les profs d'EPS ? Sont-ils réellement utiles s'il faut convaincre les membres de la communauté éducative que deux vestiaires et un ballon de foot ne suffisent pas pour travailler ? S'il faut batailler pour obtenir un tableau, une salle et si nous ne pouvons pas faire EPS dans la cour ... car nous allons déranger les collègues des vraies matières ?

Alors, oui, nous sommes contents d'avoir retrouvé notre gymnase mais un sentiment de désaveu, voire de mépris nous a fait reprendre le travail avec une certaine rancœur ...

Julia Christofeul

REPLACEMENT DES ENSEIGNANTS : DES DÉCISIONS SCANDALEUSES

Face à l'ampleur du problème de remplacement des enseignants absents, le ministre vient de trouver « la solution » : faire appel aux enseignants retraités et aux étudiants dès la rentrée 2010 !

Créer une « réserve » de contractuels taillables et corvéables à merci et « recruter » des retraités est inacceptable.

Faire appel aux retraités quand tant de jeunes diplômés sont sans emploi, c'est une provocation.

Faire enseigner des étudiants sans la moindre préparation au métier, c'est irresponsable.

Faire « voyager » les titulaires remplaçants encore en fonction entre plusieurs académies, c'est méprisant.

Le détricotage du service public continue. L'éducation mérite mieux que du rafistolage ! Quand on manque d'enseignants, on crée des postes au lieu d'en supprimer par milliers !

La FGR/FP, Fédération générale des retraités de la Fonction publique, dont vous êtes automatiquement adhérent si vous êtes retraité et toujours syndiqué au SE-UNSA, vous appelle à ne pas répondre aux sollicitations que vous pourriez recevoir et à informer la section académique.

Chantal Defauquet



ENCORE SYNDIQUÉ ? À 75 ANS ??? BEN OUI !

Être inscrit « au grand livre de la dette publique » ne garantit pas son avenir. Le code des pensions a explosé : la péréquation attachait l'évolution des pensions aux traitements d'activité ... Exit !

Désormais, la progression (?) de nos pensions ne dépend plus que du bon vouloir gouvernemental. En dépit de jolies formules de camouflage (indexation sur les prix, taux d'inflation, coût de la vie, etc) déterminant les augmentations annuelles, le pouvoir d'achat se trouve rogné un peu plus chaque année, évolution dramatique pour certains.

Pensons surtout à « certaines », à ces veuves « bénéficiaires » d'une pension de réversion, souvent leur unique revenu. Alors si solidarité n'est pas qu'un mot, continuons la lutte syndicale pour ceux qui – avant de parler pouvoir d'achat – ont besoin d'un « pouvoir vivre ».

Et puis, que se passera-t-il demain si, au prétexte que « les caisses sont vides » (les riches contribuables étant dispensés de les remplir ...), on réduisait drastiquement le niveau des pensions et, parallèlement, les rémunérations des actifs ?

Nous élucubrions ? Pourtant attendons-nous à ce qu'il soit question, entre autres, du principe des comptes notionnels, appliqué depuis 2001 en Suède où, petit détail, les retraites sont ajustées automatiquement sur l'activité économique. Dès lors une récession entraîne une baisse des retraites : - 4% annoncés pour 2010 !!!

Ouvrons l'œil pour nous tenir informés, continuons le combat syndical. Même après 75 ans !!!

Christian Danneels (retraité syndiqué)

REVALORISATION : LES PROMESSES N'ENGAGENT QUE CEUX QUI Y CROIENT ...



Seul un quart des enseignants, ceux en début de carrière, sera concerné par la revalorisation annoncée par Luc Chatel. On a donc compris qu'il n'y aurait rien pour l'immense majorité de la profession. Oubliée la promesse de Sarkozy : « *la Nation [vous doit] une reconnaissance plus grande, de meilleures perspectives de carrière, un meilleur niveau de vie, de meilleures conditions de travail* ».

Non seulement les mesures annoncées accroissent les inégalités entre les enseignants, mais elles relèvent de la plus parfaite mauvaise foi. Luc Chatel annonce en effet 6800 € de plus pour les jeunes collègues « masterisés » sur leur cinq premiers échelons. En supprimant 17 000 € qu'ils auraient dû percevoir pendant leur année de stage, il réussit à leur rendre moins de la moitié de ce qu'il a économisé ! Joli tour de passe-passe !

PARTAJ : signature du plan d'accompagnement régional et territorial pour l'avenir des jeunes

La convention PARTAJ a été signée en juillet 2009 entre le Préfet, le Recteur et le Président du conseil Régional.

Son volet « prévention » vise à améliorer la qualité de l'orientation et l'information sur la réalité des métiers pour prévenir le décrochage scolaire.

Le volet « réparation » procure des solutions pour les jeunes, notamment en facilitant les réorientations.

Les priorités régionales se portent sur :

- **l'alternance**, comme ressource pour la « réparation », avec comme objectif 18 000 contrats d'apprentissage et 16 000 contrats de professionnalisation ;
- **les dispositifs de « deuxième chance »** dans une dizaine d'établissements d'ici 2010 pour 1000 places ;
- **l'insertion**, par la pratique d'activités extra-professionnelles telles que des responsabilités associatives ou encore le service civique ;
- **la mobilité internationale** pour les jeunes de 18 à 30 ans dans le cadre d'un service volontaire européen, le SVE.

L'avis du SE-UNSA

Le SE-UNSA, et plus largement l'UNSA, se réjouit que ce problème soit pris en compte car le décrochage est, dans notre région, plus élevé que la moyenne nationale (9% contre 6%). Il concerne de 6000 à 8000 jeunes qui quittent chaque année le système éducatif sans solution et souvent sans diplôme.

Le fait de réunir l'ensemble des partenaires sur un tel objectif est une donnée essentielle :

- pour réussir à cibler l'ensemble des points faibles du système éducatif,
- pour réduire les ruptures de contrats d'apprentissage,
- pour conjuguer les efforts, au plus près des besoins territoriaux, par le dépistage précoce, la prévention, la remédiation ou la réparation.

La convention PARTAJ est un premier pas positif. Les champs d'actions et les pistes préconisées correspondent en grande partie à nos souhaits et revendications. Il est néanmoins essentiel que des moyens suffisants soient mis en œuvre afin d'éviter que ce plan ne soit qu'une nouvelle opération de communication qui laisse de côté les 69 000 jeunes demandeurs d'emplois dans notre région.

Jacques Laurent

APPROCHE COMMUNE SUR LA RÉGULARISATION DES TRAVAILLEURS « SANS PAPIERS »

Au siège du mouvement ETHIC (Entreprises à Taille Humaine Indépendantes et de Croissance) se sont rencontrés le 3 mars 2010 des représentants de la CGT, de la CFDT, de l'UNSA, de la FSU, de Solidaires, de la CGPME, d'ETHIC, du Syndicat national des activités du déchet, de Véolia Propreté et d'autres entreprises.

Lors de cette rencontre, ils sont arrivés à une approche commune, concrétisée par un texte commun. Il s'agissait d'établir les conditions précises et objectives d'obtention d'autorisation de travail et de séjour correspondant, pour les salariés étrangers « sans papiers » mais qui s'acquittent, de même que leurs employeurs, de leurs cotisations et impôts.

Ce texte commun, soumis en priorité au Ministre du Travail, n'a pas vocation à prendre position sur la question de la régulation des flux migratoires en France. Il se veut pragmatique, constructif et positif.

Il est souhaitable et urgent que les parties intéressées puissent rencontrer le Ministre du Travail sur les propositions avancées. Les signataires appellent les différents acteurs du monde de l'entreprise à rejoindre cette démarche.



NE PAS TOUT ATTENDRE, MAIS PARTICIPER !!!

A peine la taxe carbone repoussée à plus tard, voilà la TVA sociale qui refait surface. Entre les deux tours des régionales, le Président l'a sortie du placard lors de son interview au Figaro.

Sous prétexte de recherche de financement de la protection sociale et de maintien de la compétitivité de nos entreprises, ne serait-ce pas encore un moyen d'alléger les cotisations des employeurs en les faisant supporter par l'ensemble des consommateurs français ? Qui sait ?

Cette idée simple est totalement injuste à l'heure où la solidarité devrait jouer à plein. Injuste, puisque supportée par les consommateurs.

Injuste, car riches ou pauvres paieraient la même taxe.

Injuste, car cette taxe pénalise proportionnellement, davantage les ménages défavorisés.

Oui, les déficits de la Protection Sociale existent. Pour les financer, il serait bon de s'intéresser aux allègements de charges et exonérations diverses, aux niches sociales et fiscales.

Ne pourrait-on pas envisager de s'orienter vers une fiscalisation progressive du financement de notre protection sociale ? Cela affirmerait davantage encore notre volonté de solidarité nationale.

Corriger les erreurs du passé est nécessaire pour recréer ce lien social qui se distend de plus en plus, amplifié par un taux de chômage et une précarité qui grandissent chaque jour.

Egalité et Solidarité sont deux mots qui consolident une société. Ils sont les ferments de la cohésion nationale. Ce n'est pas en opposant les uns aux autres, en créant un monde du « chacun pour soi » que nous

pourrons franchir les obstacles qui nous attendent.

Déficits publics, déficits sociaux, dette de l'Etat, emploi, pouvoir d'achat, retraite : des solutions devront être trouvées rapidement pour pouvoir garder notre niveau de vie et rester dans le peloton de tête des pays européens face à la mondialisation subie actuelle.

Pour réussir, il est essentiel que les projets de société proposés soient équilibrés et partagés par tous. Cela impose un dialogue permanent et une confiance forte entre tous les acteurs de notre société. Tout ne doit pas venir d'en haut. Chaque individu doit se sentir impliqué dans les futures décisions qui s'imposeront à tous.

Surtout, ne pas croire qu'un seul bulletin de vote dans une urne ou s'abstenir de voter seront suffisants. Il ne s'agit pas seulement d'exprimer un mécontentement, il faut également participer et s'impliquer dans la vie de notre société et ne pas tout attendre d'elle.

Il faut souhaiter que tous les salariés le comprennent et retrouvent le chemin de la réflexion et de l'action collective. Il est indispensable de combattre les corporatismes et tous les poujadismes qui s'expriment ici ou là pour retrouver le sens du compromis et de l'intérêt général.

Nous n'avons plus d'autres choix, si nous voulons remettre solidarité et justice sociale sur le devant de la scène dans notre pays.

Beaurainville, le 22 mars 2010

Pierre GREVET

Secrétaire Régional UNSA Nord-Pas de Calais

VIE SYNDICALE

Réuni à Arras le 8 mars dernier, une semaine avant le congrès national de Brest, le conseil syndical académique nouvellement élu a désigné les membres du bureau académique.

Composition du bureau académique

Co-secrétaires académiques : Marc Christofeuil, Celine Rigo

Trésorière : France Martin

Secrétaires « Premier degré » : Michel Bourel, Florence Ferfaillie

Secrétaires « Lycées-collèges » : Laurent Charlemagne, Ariane Alfred

Secrétaire « Enseignement technique et professionnel » : Jacques Laurent

Secrétaire « EPS » : Isabelle Provoost

Secrétaires « Jeunes enseignants » : Olivier Laby, Gérald Lignier

Secrétaire « Personnels d'éducation » : Franck Barret

Secrétaire « ASH » : Michel Darras

Secrétaire « Retraites » : Chantal Defauquet

Membres de droit : Dominique Copin (secrétaire départementale 62), Philippe Martin (secrétaire départemental 59).

Le rapport d'activité académique pour la période 2007-2010 a été adopté à 94,25 % par les adhérents (contre : 2,20 % ; abstentions : 3,55 %). Le rapport d'activité national a été adopté à 93,3 % dans le Nord, à 91,8 % dans le Pas-de-Calais.

Un formidable exercice démocratique !

Comment une structure réunissant autant d'adhérents autour de ses valeurs, réussit-elle à rester démocratique ?

Comment vaincre ce grand écart entre une union interprofessionnelle, l'UNSA, qui réunit public et privé, qui représente en Europe une éthique réformatrice et laïque, qui doit répondre aux attaques incessantes du gouvernement ... et chaque militant, avec son métier et sa vie, au quotidien ?

Le système par représentation prend alors tout son sens : nous élisons des représentants qui élisent des représentants qui ... portent le projet syndical construit ensemble en autant de mandats à défendre lors de négociations.

C'est donc toute une organisation : en octobre, nous avons reçu le premier jet du projet syndical, inspiré du précédent et enrichi par des rédacteurs nationaux. De décembre à mars, lors des conseils syndicaux, des congrès départementaux et académiques, les militants de l'académie de Lille ont lu, débattu et proposé des amendements argumentés ! Envoi à Paris qui en intègre certains et explique le rejet des autres. Deuxième réflexion régionale, et envoi d'encore 94 amendements.

Le congrès national arrive en mars et réunit pas moins de 650 représentants, délégués ou auditeurs ! Première étape : des commissions qui vont ouvrir le débat entre les militants sur les amendements de toutes les régions. Puis la commission de résolutions se tient longuement (ils ont fini à 5h du mat' !) avec tous les volontaires et les rédacteurs pour intégrer, reformuler encore une partie des amendements. Ceux qui restent (encore presque 300 au niveau national !) seront débattus en assemblée plénière et votés au besoin.

Voici la naissance du projet syndical qui guidera nos représentants pendant les quatre années à venir, après tant d'échanges, partages d'expériences ... et que vous pouvez déguster sur le site national :

www.se-uns.org



Virginie Deleu

Le congrès national du SE-UNSA s'est tenu du 17 au 19 mars à Brest : impressions de congressistes

Départ de Dunkerque, pour retrouver à Lille les huit représentants de la section académique qui participent au congrès. Le train nous emmène à Brest, le trajet est un peu long mais arrivés à destination, l'accueil est sympathique et convivial. En somme un bon début pour entamer, demain, le congrès.

Ici, on va discuter, débattre, amender et voter le projet final. Autrement dit, il faut être sérieux, concentré et impliqué dans les débats. Durant trois jours, il va falloir gérer son effort pour être performant dans nos propositions. C'est donc une consultation importante pour le syndicat et qui se révèle être un très bel exercice démocratique.

Le soir, après une journée de concentration, le repos est bienvenu, et on est contents de se retrouver autour d'un bon plat, de discuter de choses et d'autres, et même parfois (encore) d'amendements possibles ! C'est l'occasion aussi de se découvrir au sein de la section et d'entamer des discussions amusantes, sérieuses voire philosophiques ...



Le dernier jour est un marathon de débats et de votes. Nous terminons avec la conscience d'avoir contribué à un moment important de la vie syndicale.

Retour à la gare de Dunkerque, fatiguée mais contente d'avoir participé au congrès de Brest et ravie de constater que mon syndicat a réussi un bon moment d'écoute, et qu'il se projette avec sérieux et pragmatisme dans l'avenir. C'est motivant de penser que nous « imaginons demain ».

Isabelle Provoost.



On vous l'a dit : Brest dans le Finistère, la fin de la terre, et en breton Ben Ar Bed, c'est-à-dire le début (la tête) de la terre. Un congrès, c'est la fin d'une période ou le début d'une nouvelle aventure. Brest est une ville de vent, de soleil, de pluie, de bruine ... Un congrès a ses moments de beau temps, ses coups de vent ...

Brest se veut un rempart contre les corsaires et flibustiers de tout genre. Le SE-UNSA se veut aussi un rempart contre ces politiques qui vont à l'encontre de nos valeurs.

Brest est une grande voyageuse. Bon vent à notre syndicat.

Philippe Dantec (ch'ti brestois)

Echos du congrès académique de Beuvry

Laurent Escure, secrétaire national Société et Relations internationales, a présidé notre congrès syndical académique du 1^{er} février. Echos de son intervention.

Politique générale :

Laurent commence par un bilan politico-économique en citant la Cour des Comptes : « L'État se révèle incapable d'analyser les besoins et de programmer ses effectifs en conséquence ; sa politique du personnel est dictée principalement par des considérations budgétaires à court terme. ».

Le cadre interprofessionnel de l'UNSA est un niveau pertinent pour défendre les emplois et les services publics, mais l'émiettement syndical et l'atonie des salariés eux-mêmes compliquent l'action collective interprofessionnelle. L'enjeu du débat sur les retraites est de taille pour l'ensemble des salariés et leurs organisations syndicales, tant pour la pérennisation de notre système que pour le maintien du taux de remplacement.

Dans l'Éducation nationale :

La réforme du lycée était une occasion qu'il ne fallait pas rater car les résultats stagnent depuis 1995 avec un faible taux d'accès au cycle long universitaire et un schéma élitiste aujourd'hui inadapté. Le SE-UNSA considère que les évolutions proposées, même modestes, vont dans le sens d'une démocratisation et d'une individualisation des parcours. Reste à surveiller la tenue des engagements de l'Etat et à traiter la question de la voie technologique qui doit clairement se distinguer de la voie professionnelle.

Concernant la revalorisation du métier d'enseignant, nous défendons lors des négociations la revalorisation financière, le DIF et la formation continue, la mise en place d'une véritable prévention des risques en matière de santé au travail. Nous continuerons à nous battre pour une autre évaluation des enseignants, dont nous refusons la limitation au simple mérite.

La question de l'action :

Avec 16 000 suppressions d'emplois au plan national, la rentrée 2010 sera difficile, alors qu'il y aura des élèves en plus. La scolarisation des deux ans est encore ciblée ; le nombre des remplaçants baisse encore ; les stagiaires vont occuper des postes pleins sans formation grâce au SNES qui s'est abstenu lors du vote.

Malgré cela, nous savons que les collègues ne sont majoritairement pas prêts à se mettre en grève à tout bout de champ. Nous devons inventer de nouvelles formes d'action, comme cette **grande campagne pour défendre l'École publique laïque et gratuite**, sous forme d'une pétition.

Il y a 50 ans, avec la loi Debré, l'Etat a décidé de financer la concurrence à son propre service public d'éducation. Aujourd'hui, la facture s'élève à 7 milliards d'euros auxquels s'ajoutent les quelques milliards des collectivités territoriales.

Les « cadeaux » sont nombreux : loi Carle, Accord Kouchner-Vatican, choix budgétaire favorisant le privé (1 poste sur 5 pour les créations mais seulement 1 pour 10 lors des suppressions, des postes aux concours en augmentation, sans compter le mirage de la déssectorisation et l'encouragement des officines privés de soutien scolaire). C'est bien une logique de marchandisation de l'École qui est à l'œuvre.



Nous avons jusqu'au 19 juin pour faire signer l'appel national pour l'École Publique et dépasser le cap symbolique des 150 000 signatures laïques.

(voir page ci-contre ou www.appelpourlecolepublique.fr)



pétition

APPEL NATIONAL POUR L'ÉCOLE PUBLIQUE

L'École publique, laïque et gratuite crée le lien social indispensable pour faire face aux défis d'un monde en crise. C'est elle, et elle seule, qui permet de garantir la cohésion sociale. Elle est pourtant aujourd'hui menacée par des choix politiques qui favorisent le privé et encouragent le consumérisme éducatif.

Redonnons la Priorité à l'École Laïque !

Le service public et laïque d'éducation doit garantir à chaque élève une scolarisation de qualité sur tous les territoires. Il doit permettre à chacune et chacun, quelle que soit son origine culturelle ou géographique, quelle que soit sa condition, quel que soit son handicap, de bénéficier d'une éducation et de s'approprier « le vivre ensemble » dans un espace où la liberté de conscience est strictement respectée.

Aujourd'hui, le service public et laïque d'éducation n'est plus une priorité de l'État.

Les nombreuses décisions ministérielles le montrent:

- les dizaines de milliers de suppressions d'emplois qui ne cessent de le frapper durement, le fragilisent en zone rurale et l'asphyxient en zone urbaine.
- les aides publiques concédées aux établissements privés (à 95% catholiques) qui n'ont jamais été aussi élevées. Il s'agit de près de 7 milliards d'Euros octroyés chaque année par l'Etat, auxquels viennent s'ajouter les participations obligatoires versées par les collectivités locales.
- la loi Carle qui amplifie le financement de la concurrence au service public et conforte la logique de « marché » scolaire.
- la suppression de la sectorisation, qui transforme les parents d'élèves en consommateurs d'école.
- le développement du privé par le plan banlieue, là où les besoins du service public sont les plus criants, là où la ségrégation sociale est la plus forte ;
- les accords « Kouchner Vatican » (qui remettent en cause les règles de collation des grades universitaires au bénéfice des instituts catholiques) ainsi que les projets de financement par l'Etat de l'enseignement supérieur privé.

Nous, signataires de cette pétition, refusons l'affaiblissement organisé par l'État, de notre service public et laïque d'éducation.

L'éducation n'est pas une marchandise.

La liberté de conscience doit être respectée partout et pour toutes et tous.

L'argent de tous doit cesser de financer les choix de quelques-uns.

Nous exigeons une orientation politique qui fasse clairement le choix de l'École publique, laïque et gratuite.

Nous réaffirmons qu'il n'y a qu'une École de la République. Nous demandons que l'effort éducatif de la Nation soit réservé au développement de l'École de la Nation.

| NOM | PRÉNOM | ACTIVITÉ | CODE POSTAL | VILLE |
|-------|--------|----------|-------------|-------|
| _____ | _____ | _____ | _____ | _____ |
| _____ | _____ | _____ | _____ | _____ |
| _____ | _____ | _____ | _____ | _____ |
| _____ | _____ | _____ | _____ | _____ |
| _____ | _____ | _____ | _____ | _____ |

Pétition à retourner à : APPEL NATIONAL POUR L'ÉCOLE PUBLIQUE
par courrier : 209 Boulevard Saint-Germain - 75007 PARIS - par fax : 01 44 39 23 43
www.appelpourlecolepublique.fr

L'argent de tous
doit-il financer
les choix de quelques uns ?



Etat → écoles privées :
7 milliards par an !

école publique
NOTRE PRIORITE
laïque et gratuite

CNAL

Comité National d'Action Laïque
208 bd Saint Germain 75007 PARIS
01 45 48 47 22 - secretariat.general@cnaal.fr

